



Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire

Mai 2011

SOMMAIRE

> Focus :

- [Un modèle de concertation pour l'informatique](#)

> Actualités :

- [Tribunal de la jeunesse à Anvers : l'étude est terminée](#)
- [Charge psychosociale : lancement d'un nouveau projet](#)
- [Mesure de la charge de travail : recherche d'un nouveau site pilote](#)
- [Un nouveau site internet en juin 2011](#)

> En bref :

- [Banques de données juridiques](#)
- [Les frais de justice en matière répressive... Cela bouge !](#)

> Contact

FOCUS

Un modèle de concertation pour l'informatique

Le 18 janvier dernier, le Forum de concertation stratégique ICT, composé de représentants du ministre de la Justice, de l'Ordre judiciaire (siège et ministère public) et du [SPF Justice](#), a vu le jour.

Ce nouveau lieu de concertation met en présence le ministre de la Justice et son administration avec leurs clients OJ (cours, tribunaux et ministère public), pour toutes les matières qui concernent l'ICT. Les participants se sont donnés pour mission d'élaborer un plan stratégique 2012-2014, de dresser un inventaire de tous les projets ICT en cours et de déterminer la participation des autorités judiciaires dans ceux-ci. Dès 2012, la mise en œuvre du plan stratégique commencera.

La Commission de Modernisation plaide depuis longtemps pour la mise en place de lieux de concertation et elle se réjouit de l'initiative prise. Ce modèle de concertation ouvrira à terme des perspectives intéressantes pour l'Ordre judiciaire. Toutefois, il sera nécessaire de s'assurer d'une bonne circulation des informations auprès de toutes les juridictions et notamment, des décisions prises. Depuis sa création, la Commission est impliquée dans plusieurs projets informatiques ([JustScan](#), [liaison des juridictions du travail à la Banque carrefour de la sécurité sociale](#), [ludexnet](#), etc.). Pour mener ces projets à bon terme, il faudra à l'avenir tenir compte de la nouvelle initiative. C'est pourquoi des contacts entre la Commission de Modernisation et le Forum ICT ont été noués. Des discussions sont actuellement en cours afin de dessiner les périmètres de collaborations ponctuelles.

[» Retour au sommaire](#)

EN BREF

Banques de données juridiques

Le 17 novembre 2010, la Commission centrale pour la Documentation a demandé à la Commission de Modernisation de donner son point de vue quant au maintien ou non de deux banques de données juridiques (Strada et Jura).

La Commission de Modernisation a jugé essentiel de baser son point de vue sur celui de l'OJ. Les magistrats du siège et du parquet ont dès lors été interpellés par mail. Ils avaient jusqu'au 8 décembre 2010 pour émettre leur avis. Parmi les 1231 magistrats qui ont répondu, 1140 étaient pour le maintien des deux banques de données et 91 pour la conservation d'une seule.

Les résultats du sondage ont été communiqués au ministre de la Justice. La Commission de Modernisation s'est positionnée pour le maintien des deux banques de données.

Le 24 mars dernier, le Conseil des ministres a attribué le marché public pour la mise à disposition d'une banque de données juridiques électronique (Justinfo) à la société Kluwer, tout en chargeant le ministre de la Justice de négocier pour une seconde banque de données. La Commission de documentation s'est vue, quant à elle, chargée de présenter un plan de rationalisation en vue de réduire le nombre d'abonnements « papier ». Celui-ci sera déposé au Conseil des ministres en septembre 2011. Les contrats Strada et Jura seront prolongés de trois mois, soit jusqu'au 30 juin maximum.

[» Retour au sommaire](#)

Tribunal de la jeunesse à Anvers : l'étude est terminée



Dans le local de police au tribunal de la jeunesse : des dossiers...et des jouets.

Le 10 mars dernier, le rapport relatif à l'[étude exploratoire](#) menée au tribunal de la jeunesse d'Anvers a été remis à ses commanditaires. Il a également été présenté aux principaux acteurs du tribunal.

Le rapport donne une première vue des facteurs externes et internes qui influencent la charge de travail du tribunal de la jeunesse. Ses activités sont représentées par des diagrammes de flux et traduites en produits. Ainsi sont jetées les fondations permettant à court terme de mesurer la charge de travail de ce tribunal.

Le rapport propose également une série d'actions qui peuvent être développées à court et moyen termes avec, le cas échéant, l'appui de la Commission de Modernisation.

[» Retour au sommaire](#)

Charge psychosociale : lancement d'un nouveau projet

La pratique de la Justice confronte certains membres de l'Ordre judiciaire à des situations éprouvantes : descentes sur le terrain, autopsies, violence verbale, etc. Pour faire face à la charge psychosociale engendrée par leur travail, les magistrats et les greffiers ne disposent pas de groupes de parole ou d'un soutien psychologique spécifique.

Gérer au mieux la charge psychosociale, voire l'éviter, est pourtant essentiel... Chaque employeur a par ailleurs l'obligation légale de mener une politique visant à garantir le bien-être de ses travailleurs.

Interpellée par le parquet du procureur du Roi et le tribunal de première instance de Nivelles sur cette problématique, la Commission de Modernisation a lancé un [projet](#) visant à susciter la création d'une prise en charge structurée. Plus précisément, la Commission va dresser l'inventaire des aides développées au sein de la Justice (dans les prisons ou à l'[INCC](#), par ex.) ou au sein d'autres organisations (comme la police). La Commission réalisera également une étude de prix afin d'évaluer le budget nécessaire à une prise en charge psychosociale.

Le rôle de la Commission se limitera à étudier la faisabilité du projet et à estimer le budget nécessaire pour le concrétiser. La création et l'implémentation du projet seront de la responsabilité du ministre de la justice et du [SPF Justice](#). Vous pouvez nous faire part de vos expériences ou de votre intérêt pour ce projet via notre adresse : cmro.cmoj@just.fgov.be.



© iStockphoto

[» Retour au sommaire](#)

Mesure de la charge de travail : recherche d'un nouveau site pilote

Le Comité d'accompagnement a approuvé la poursuite de la [mesure de la charge de travail](#) dans les cours d'appel. Cette décision intervient suite à l'avis remis par les universitaires sur la méthode utilisée (voir la newsletter n° 2) et à condition que leurs recommandations soient prises en compte. Bien que cet avis ait été demandé principalement par la cour d'appel de Mons, le premier président de cette cour a fait savoir, par courrier du 23 février 2011, que celle-ci ne serait plus site pilote. En vue de garantir la poursuite des travaux, le Comité d'accompagnement s'est adressé à la cour d'appel de Liège pour qu'elle reprenne ce rôle.

De son côté, la cour d'appel d'Anvers a demandé la poursuite des travaux en son sein en ce qui concerne le volet civil. La Commission, dans son rôle d'appui au magistrat chef de projet, a donc entamé les interviews avec les magistrats et les greffiers d'audience de cette cour.



© Corbis Crime & Justice

[» Retour au sommaire](#)

Un nouveau site internet en juin 2011

La Commission de Modernisation a créé en interne son premier site internet, en 2007. Il s'est enrichi au fur et à mesure des années et des projets menés.

Aujourd'hui, le site propose de nombreuses informations sur la Commission et sur des organisations externes, ainsi que des infos annexes qui ne font pas partie de son core business.

Le site sera restructuré autour des missions primaires de la Commission. Ainsi, il mettra en avant les réalisations de la Commission et renverra le public vers les sites externes compétents ([SPF Justice](#), [Finances](#), [Économie](#), [belgium.be](#) etc.) plutôt que de proposer des infos déjà existantes, au risque de ne pas les actualiser.

Les textes seront également réécrits dans un style web (plus court, plus direct, avec des hyperliens permettant d'obtenir un complément d'informations le cas échéant).

Outre une rubrique sur la Commission (missions, valeurs, objectifs...), le site présentera les nombreux projets qu'elle a réalisés ou qui sont en cours d'exécution. Ceux-ci seront classés en 6 thèmes : Finances, Personnel, Communication, Instruments de gestion, Organisation et Outils de travail.

Le futur site proposera aussi des actualités, les publications et les communiqués de la Commission, des liens intéressants et un accès à nos newsletters.

Nous vous donnons rendez-vous en juin 2011 pour avoir le plaisir de le consulter !

[» Retour au sommaire](#)



EN BREF

Les frais de justice en matière répressive... Cela bouge !

De nouveaux tarifs en matière de téléphonie sont prévus par l'[arrêté royal du 8 février 2011](#) (entré en vigueur le 5 mars 2011). Ils devraient engendrer des économies de l'ordre de 30 %. Cette décision va incontestablement dans le sens souhaité par tous les acteurs judiciaires.

La Commission de Modernisation et le [SPF Justice](#) ont procédé à une vaste enquête portant sur les processus de travail en matière de frais de justice dans les greffes et les secrétariats. Le dépouillement est en cours et les résultats seront communiqués prochainement. Le taux de participation a été exceptionnel et nous remercions encore tous ceux qui y ont consacré du temps.

À partir du 1^{er} janvier 2012, un programme informatique devra être obligatoirement utilisé pour la gestion des frais de justice, et ce, pour se mettre en conformité avec le projet fédéral [Fedcom](#). Plusieurs sites judiciaires ont accepté de « jouer les pilotes » ; le SPF Justice et la CMOJ allient leurs efforts pour mettre au point cette importante innovation.

[» Retour au sommaire](#)



CONTACT

Pour toute réaction, question ou suggestion, écrivez-nous à l'adresse suivante : cmro.cmoj@just.fgov.be

[» Retour au sommaire](#)